

#14

www.sumene-artense.com

ÉTÉ 2025

MAGAZINE

SumèneArtense
COMMUNAUTÉ



ANTIGNAC | BASSIGNAC | BEAULIEU | CHAMPAGNAC | CHAMPS-SUR-TARENTAINE-MARCHAL
LANOBRE | LA MONSELIE | MADIC | LE MONTEIL | SAIGNES | SAINT-PIERRE | SAUVAT | TRÉMOUILLE | VEBRET | VEYRIÈRES | YDES

Été 2025
#14

Revoir 3 > 5

Vivre 6 > 9

- . Sumène Artense ouvre sa maison de santé
- . Actions citoyennes des jeunes s'engagent
- . URSSAF intègre l'Espace France Services de Sumène Artense
- . Base nautique de Lastioules
- . Petite enfance : nouvel atelier et étude mode de garde
- . Bientôt un Pumptrack en Sumène Artense

Découvrir 9 > 10

- . École de musique : une rentrée dans un bâtiment entièrement rénové
- . Passé marin de Sumène Artense
- . Shoe's Up recycle les vieilles chaussures
- . Club Radio avec les collégiens
- . Les jeunes et les sports de montagne

Entreprendre 11

- . Accompagner l'entrepreneuriat et le commerce de proximité

Agir 14 > 16

- . Assainissement collectif
- . Travaux GEMAPI
- . Des avancées avec le cadastre solaire et le contrat de chaleur renouvelable
- . Ordures ménagères : à partir du 1^{er} octobre, ça bouge dans vos bacs !
- . Nouveaux composteurs collectifs
- . Se préparer à la gestion de crise

Construire 17

- . Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal : avancées majeures

Comprendre 18 > 20

- . Budget 2025



Sumène Artense communauté poursuit activement ses actions de développement du territoire et continue de proposer de nouveaux services à la population. L'objectif des élus communautaires est double : assumer pleinement nos compétences et faire vivre ce territoire sans impacter les finances locales.

Nous affichons une nouvelle fois un budget ambitieux qui nous permet d'assurer le fonctionnement de nos équipements et services tout en réalisant de nouveaux investissements sans recours à l'emprunt sur le budget général. Ces investissements sont subventionnés de façon majeure par les différents partenaires financiers. Ce financement important est réalisable grâce aux agents de Sumène Artense communauté dont je tiens à souligner la qualité du travail et l'engagement quotidien.

Nous avons voté pour la première fois un nouveau budget annexe portant sur l'assainissement collectif. Ce budget représente un poids financier conséquent et des enjeux majeurs pour Sumène Artense communauté. Le transfert de l'assainissement à la Communauté de communes libérera également des marges de manœuvre financières pour les communes.

Sumène Artense s'est saisie des enjeux en matière de santé et s'est engagée dans des actions concrètes en ouvrant une maison de santé intercommunale sur la commune d'Ydes. Un partenariat avec plusieurs organismes est en cours afin d'installer des médecins salariés dans cette maison de santé pluridisciplinaire.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal entre dans la dernière ligne droite. Après de nombreux échanges ainsi qu'un travail de terrain important avec les communes et les partenaires, le règlement est en cours de finalisation. Des temps d'information seront réalisés au début de l'automne pour recueillir les remarques et avis avant les phases finales du document et les enquêtes publiques. L'objectif est d'arrêter le document en fin d'année 2025 afin qu'il soit applicable dans le premier trimestre 2026.

De façon non exhaustive de nombreux projets sont en cours d'achèvement et de nouvelles actions vont avoir lieu sur l'année 2025. Je vous laisse les découvrir au travers de ce nouveau numéro de notre lettre d'information.

Marc Maisonneuve

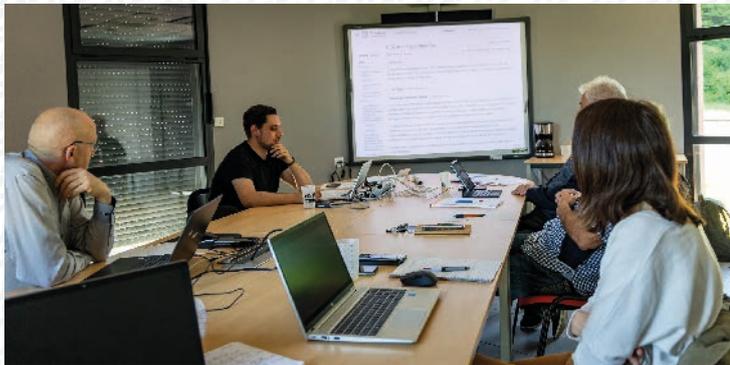
Président de Sumène Artense communauté

Retour en images

Dans le réseau des Médiathèques Sumène Artense la dessinatrice Cécile a animé des ateliers BD et proposé des séances de dédicaces en mars dernier, deux expositions ont aussi mis en lumière son univers graphique.



◀ **Vacances actives à l'accueil de loisirs Sumène Artense.** Les enfants peuvent découvrir de nombreuses activités et ont notamment profité d'une sortie mémorable à Vulcania lors des dernières vacances de printemps.



▶ **Le 14 mai, à Ydes, Josué Ravyse a animé un atelier Wikipédia dans le cadre de l'Université foraine Sumène Artense.** Les participants ont découvert les bases de l'encyclopédie en ligne pour créer ou améliorer des articles, notamment en ce qui concerne le patrimoine et l'histoire locale.

▲ **L'évènement « Tous en piste » à Ydes a rassemblé un large public autour de nombreuses animations vélo et loisirs :** spectacle BMX, parcours enfant, structures gonflables, ventrigriss, et plus encore. Organisé par les juniors associations de Sumène Artense (*découvrez la nouvelle junior association p.10*) et le service Enfance jeunesse..

SE TENIR INFORMÉS

Sumène Artense
COMMUNAUTÉ

21, rue du Calalet - 15240 Saignes
contact@sumene-artense.com - 04 71 40 62 66

Accueil :

Lundi, mardi, jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Le mercredi et le vendredi : de 9h à 12h

sumene-artense.com 

Retour en images



Actions des services techniques

Les travaux d'entretien réalisés sont multiples : entretien de la Piste Verte, gestion des équipements et espaces verts communautaires, et depuis 2025 l'entretien des stations d'épurations du territoire.



Bravo aux jeunes engagés pour leur territoire !

Grâce au dispositif « Actions citoyennes », les ados de Sumène Artense contribuent à des actions d'utilité publique comme l'entretien du site d'Urlande ou le nettoyage de la Piste Verte.

Lire p.6



Une saison riche en événements culturels

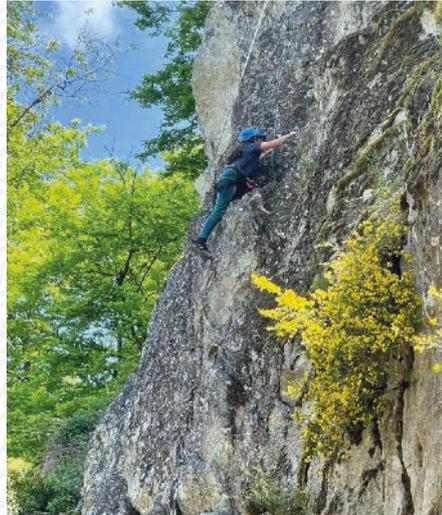
Cette année, l'appel à projet culturel de Sumène Artense communauté soutient des rendez-vous phares tels que le Carrefour du Blues (18 mai dernier), le Poulestock Festival (6-7 juin voir photo ci-dessus), le Marchal Fest' (14 juin) et le Festival de Beaulieu (les 2 et 3 août prochains). Rdv sur sumene-artense.com pour en savoir plus.



Visite du préfet : focus sur le pôle Enfance Jeunesse et les projets du territoire

Le préfet du Cantal Philippe LOOS a découvert le chantier du pôle Enfance-Jeunesse à Ydes, futur équipement regroupant le Relais Petite Enfance, l'Accueil de loisirs et le Pôle ados. La visite a aussi permis d'évoquer les avancées sur l'assainissement, le PLUi, l'habitat, l'action sociale et le développement local.

REVOIR



Sumène Artense communauté encourage les jeunes à découvrir l'escalade en pleine nature. Au mois de mai, le service Enfance jeunesse a organisé des sorties pour les scolaires sur un site d'escalade local : le site d'Auteroche au Monteil.

Journée sportive : le 27 mai à Saignes, plus de 60 enfants des écoles de Vendes, Sauvat, Saignes et Champs-sur-T.-M. ont partagé une journée sportive pleine de défis, organisée par le service jeunesse de Sumène Artense communauté.



Les Journées Européennes des Métiers d'Art se sont déroulées en avril 2025. À cette occasion, Sumène Artense a notamment financé des ateliers pour plus de 140 élèves du territoire animés par les artisans. Un marché d'artisans d'Art s'est également tenu à Champs-sur-Tarentaine-M. grâce au GRAMAC et le Tiers-Lieu Les Mains de l'Artense.



Un hiver rock, ça réchauffe !

En mars dernier, près de 800 spectateurs ont vibré au son de l'emblématique groupe KO KO MO. Avec ce concert intimiste et généreux, le festival Hibernarock, co-organisé par Sumène Artense depuis 17 ans, a une fois de plus offert au public une soirée mémorable.



À deux pas de chez vous



À chaque numéro, nous mettons en avant les dispositifs qui peuvent faciliter votre quotidien : habitat, mobilité, action sociale ou toute information qui se passe à deux pas de chez vous...

Sumène Artense ouvre sa maison de santé



Les premières consultations médicales ont démarré le 5 mai dans la nouvelle Maison de santé Sumène Artense à Ydes. Cet espace de 800 m² aménagé dans l'ancienne Unité Parkinson se partage en 14 bureaux, deux salles de rééducation, une salle de réunion, une salle de pause et un patio adapté aux actions de prévention. Sumène Artense communauté a financé 120 000 € de travaux pour mettre à disposition des locaux neufs et fonctionnels.

Parmi les professionnels en cours d'installation, on trouve deux psychologues, une diététicienne, un médecin retraité et deux infirmières. L'Association Accès Santé Nord Cantal – partenaire qui pilote la communauté professionnelle territoriale de santé et qui accompagne la structuration de l'offre – est également locataire, tout comme La Maison sport santé de Mauriac. Le Département et la Région ont créé un Groupement d'intérêt public (GIP), qui prévoit de recruter un ou deux médecins, une infirmière en pratique avancée ainsi qu'une sage-femme. La Maison de santé pourrait aussi accueillir des spécialistes en consultation externe.

De plus en plus de praticiens souhaitent en effet se regrouper pour travailler en réseau et assurer une prise en charge globale et coordonnée des patients. L'objectif de cet équipement communautaire est de lutter contre la désertification médicale. Le territoire est à la fois confronté au vieillissement de sa population, à l'éloignement des centres urbains et hospitaliers et au départ à la retraite de plusieurs médecins généralistes du secteur.

Maison de Santé Sumène Artense,
3 rue de la Mine, 15210 Ydes

 Accès Santé Nord Cantal 04 15 57 00 12

Actions citoyennes : les jeunes s'engagent



Pour permettre aux ados de s'impliquer dans la vie locale tout en valorisant leur engagement, le service jeunesse de Sumène Artense communauté a instauré depuis deux ans le dispositif « Actions citoyennes ». Cette année, dès le mois de mars, les jeunes volontaires ont pu participer chaque mercredi après-midi à différentes activités considérées d'utilité citoyenne comme l'entretien et le nettoyage du site d'escalade d'Urlande, le ramassage des déchets le long de la Piste Verte, l'entretien du parcours d'orientation de Vendes,... Autant d'occasions pour les jeunes de se sentir responsables de leur propre environnement, d'exercer leur autonomie et d'apprendre à travailler en équipe.

En contrepartie, Sumène Artense communauté s'est engagée à reverser aux adolescents un chèque de 5 € par action effectuée sous forme de Chèq'Kdo Cantal qui favorise l'économie locale. Les jeunes ont aussi la possibilité de s'impliquer dans la préparation (peinture, signalétique,...) et l'organisation du Festival C'Mouvoir de Sumène Artense communauté en tant que bénévoles.

 Renseignements auprès de Romain Cardante,
Responsable du Pôle ados

06 08 04 55 77 ou jeunesse@sumene-artense.com

Programme diffusé sur sumene-artense.com et
 [EnfanceJeunesseSumeneArtense](https://www.facebook.com/EnfanceJeunesseSumeneArtense)

NOUVEAU : l'URSSAF intègre l'Espace France Services de Sumène Artense

Depuis le mercredi 9 avril 2025, les particuliers employeurs et les autoentrepreneurs peuvent réaliser les démarches Urssaf dans l'Espace France services de Sumène Artense à Ydes.

L'URSSAF est le nouveau partenaire de l'Espace France services de Sumène Artense qui étoffe ainsi son bouquet de services. Particuliers employeurs et autoentrepreneurs sont désormais accueillis par les agents qui ont été formés par l'URSSAF pour apporter une réponse de premier niveau et orienter les usagers dans leurs démarches administratives. Les particuliers employeurs adhérents au CESU et à Pajemploi pourront ainsi créer un compte pour bénéficier des offres CESU + ou Pajemploi +, réaliser des déclarations, télécharger des attestations, éditer un bulletin de salaire ou contacter les services concernés depuis la messagerie sécurisée. Les autoentrepreneurs pourront de leur côté créer leur compte, réaliser des déclarations (dont la déclaration du chiffre d'affaires), télécharger des attestations ou utiliser la messagerie sécurisée. À noter que pour démarrer une activité d'autoentrepreneur, l'utilisateur devra réaliser en amont les formalités d'inscription sur la plateforme INPI. Il ne sera pas proposé d'accompagnement pour cette démarche au sein de l'Espace France services. Pour cela, l'utilisateur sera orienté vers les chambres consulaires, un comptable, un groupement d'entreprises ou un conseiller en création d'entreprise. En ce qui concerne l'emploi à domicile et les questions relatives aux contrats de travail et/ou fin de contrat, l'utilisateur sera



dirigé vers la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) ou la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM).

Sumène Artense communauté prévoit l'extension de l'Espace France services d'Ydes dont les travaux débuteront en septembre 2025 afin d'accueillir les usagers et permanences dans de meilleures conditions.

i Espace France services Sumène Artense
4 rue du Docteur Basset | 15210 YDES
04 71 40 87 31
msap@sumene-artense.com

BASE NAUTIQUE DE LASTIOULLES une destination estivale incontournable



Sumène Artense communauté poursuit son partenariat avec l'association du Centre Nautique de Lastioules, en renouvelant son contrat de délégation de service public pour les trois prochaines années. Cette association continuera à animer et gérer ce lieu emblématique, prisé des habitants et des visiteurs.

En 2025, la plage de Lastioules, situé sur la commune de Trémouille, reçoit pour la 10^e année consécutive le label Pavillon Bleu, une reconnaissance pour son engagement envers le développement durable. Ce label reflète des actions concrètes, comme l'absence de poubelles sur la plage pour encourager le zéro déchet et une surveillance rigoureuse de la qualité de l'eau. La plage de Lastioules est surveillée en juillet et en août. Les personnes en situation de handicap peuvent faire appel au surveillant de baignade pour bénéficier d'un accès PMR et d'un fauteuil de plage adapté (la plage est labélisée tourisme et handicap).

Le Centre Nautique de Lastioules propose la location d'embarcations (kayaks, paddles, pédalos...), des stages d'initiation à la voile, l'accueil de groupes, un espace détente au bord de l'eau et des animations tout au long de l'été.

i Plus d'infos sur le
Centre Nautique de Lastioules
06 68 23 37 97
cnlastioules@outlook.com

i lastioules.fr **f** CNLastioules

~ Petite enfance

Nouvel atelier et ÉTUDE MODE DE GARDE

Le Relais Petite Enfance de Sumène Artense communauté propose depuis février 2025 un atelier d'éveil à Vebret. Le service enfance jeunesse a par ailleurs sollicité le bureau d'études SPQR pour répondre aux futurs besoins d'accueil.



Depuis février 2025, le Relais Petite Enfance de Sumène Artense communauté a mis en place un nouvel atelier à Vebret tous les mardis de 10h à 11h30 à la salle des fêtes. Ces ateliers gratuits s'adressent aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs assistant(e)s maternel(le)s ou de leurs parents. Éveil musical, motricité, jeux,... Ces temps d'activité sont propices à la sociabilisation des jeunes enfants, aux découvertes sensorielles et aux expérimentations. Ce sont aussi des moments d'échanges pour les accompagnant(e)s. Ce quatrième rendez-vous hebdomadaire - des ateliers ont déjà lieu à Saignes, Ydes et Lanobre - permet de désengorger les ateliers qui étaient surfréquentés, d'éviter de refuser du monde et de maintenir la qualité des interventions. .

Par ailleurs, une enquête sur les modes de garde pour les enfants de 0 à 11 ans vient d'être lancée par le bureau d'études spécialisé SPQR, chargé de réaliser un état des lieux et de faire des propositions. Les résultats et les préconisations seront connus en septembre. Il s'agit d'élargir la palette des dispositifs d'accueil des jeunes enfants sur le territoire. L'objectif est

de répondre aux besoins de la population, d'être attractif pour les nouvelles familles et de créer des conditions favorables à l'installation de nouvelles assistantes maternelles pour pallier aux nombreux départs à la retraite dans les 5 années à venir. Une réunion avec les assistantes maternelles du territoire, les élus et les habitants a déjà eu lieu à Vebret le 22 mai sur les modalités de création d'une Maison d'assistantes maternelles.

📧 **Inscriptions aux ateliers par SMS ou par mail auprès d'Anaëlle Montauban**
06 79 61 05 59
animations@sumene-artense.com

📧 **Questions sur les modes de garde, aides financières et accompagnement à la parentalité auprès de Murielle Croset**
06 13 19 96 61
rpe@sumene-artense.com

📄 **Consulter le programme :**
sumene-artense.com

📌 **EnfanceJeunesseSumeneArtense**

~ Loisirs

BIENTÔT un Pumptrack en Sumène Artense

Au Bois de Lempre, commune de Champagnac, Sumène Artense communauté a lancé une consultation pour la réalisation d'un Pumptrack à proximité de l'étang et du Bike Park.



Il s'agit d'un circuit en boucle avec des bosses et des virages pour VTT, BMX, trottinettes et skates, une activité sportive tout terrain accessible à tous. Cet équipement, idéalement situé à proximité du futur Pôle enfance jeunesse et de la Piste Verte, s'intégrera dans un projet plus global de création d'un espace de tourisme et de loisirs axé sur la pratique du VTT, en partenariat avec la commune de Champagnac.

Deux études sont en cours, l'une pour le projet d'aménagement global du site menée par la société A3 Paysage et financée en partie par la Région dans le cadre de l'accompagnement des Territoires Région Pleine Nature. L'autre étude confiée à la société Bartas est une mission de maîtrise d'œuvre pour définir les caractéristiques du Pumptrack et accompagner les travaux qui devraient démarrer à l'automne 2025.



DÉCOUVRIR

~ Éducation artistique

ÉCOLE DE MUSIQUE : une rentrée dans un bâtiment entièrement rénové

Situé au cœur de Saignes, l'antenne de l'École de Musique du Haut Cantal a fait peau neuve. Ce bâtiment racheté par Sumène Artense communauté à 1 euro symbolique à la commune de Saignes, s'apprête à devenir un lieu d'apprentissage incontournable pour la pratique musicale.



Après plusieurs mois de travaux, l'antenne de l'École de Musique du Haut-Cantal à Saignes est prête à accueillir ses élèves dans un cadre entièrement modernisé. Avec une surface totale de 154 m², le bâtiment réhabilité offre des espaces adaptés aux besoins des musiciens, qu'ils soient débutants ou confirmés. Parmi les nouveautés, une belle salle de 31 m² située au niveau des combles qui ont été aménagés et qui sera dédiée aux cours collectifs. Une attention particulière a été portée à l'acoustique pour garantir des conditions idéales de pratique musicale.

Dès la rentrée de septembre, une large palette de cours sera proposée : éveil musical pour les 3 à 6 ans, guitare, basse, yukulélé, batterie, musiques actuelles, initiation multi-instrument, cuivres, piano, saxophone, chant, atelier vocal, violon, harmonica, musique celtique. Ces cours s'adressent autant aux enfants qu'aux adultes.

Avec cette antenne, Sumène Artense communauté réaffirme son engagement pour rendre la culture accessible à tous. Le coût des travaux de 380 000 € a été subventionnés à hauteur de 72 % (de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'État).

📞 **Plus d'infos sur l'École de Musique du Haut Cantal**
06 09 79 35 46 - ecoledemusique.duhautcantal@orange.fr

🌐 emhc.fr 📍 École de Musique du Haut Cantal

~ Résidence artistique

PLONGEZ dans le passé marin de Sumène Artense

Le collectif Solax pose ses valises en Sumène Artense pour une résidence artistique inspirée d'un passé imaginaire : et si notre territoire avait autrefois été sous les eaux ? Les habitants sont invités à participer à des ateliers créatifs et imaginer leur environnement comme un territoire de bord de mer.

Avec Judith Chomel, illustratrice, et Marine Delcroix, photographe, les personnes des maisons de retraite de Saignes et Ydes ont suivi des ateliers d'écriture autour des contes, anecdotes et légendes de la région.

Des ateliers ouverts à tous et gratuits sont organisés dans les médiathèques. Ces ateliers mêleront un travail graphique (photo-montages à partir d'archives) et rédactionnel autour de fausses chimères et de faux bâtiments :

- mercredi 1^{er} octobre, de 14h à 16h, à la bibliothèque de Champagnac.
- mercredi 19 novembre, de 14h à 16h, à la médiathèque de Champs-sur-T-M.
- samedi 22 novembre 2025, de 14h à 16h, à la médiathèque d'Ydes.

Inscriptions obligatoires auprès des médiathèques.

Le collectif Solax interviendra aussi auprès des scolaires du 29 septembre au 3 octobre et au Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile à Champagnac du 17 au 22 novembre.

Le travail issu de leur résidence sera exposé sur la Piste Verte à partir d'octobre : à Parendol (Bassignac), au Pôle location d'Ydes et Verchalles (Vebret).



DÉCOUVRIR



~ Junior association

Shoe's Up recycle les vieilles chaussures

En 2025, la junior association « Shoe's Up » a vu le jour sous la houlette du service Jeunesse de Sumène Artense communauté. L'objectif de cette association administrée par des jeunes du territoire est de récupérer des chaussures laissées au placard, les nettoyer et les customiser pour leur permettre de retrouver une seconde vie ! Comme pour le textile, le recyclage des chaussures répond à des enjeux environnementaux, économiques et sociétaux. Restaurer des chaussures usées et les personnaliser permet aux jeunes de favoriser le recyclage et de préserver les ressources, tout en faisant appel à leur créativité.

~ Éducation aux médias

Club Radio avec les collégiens

Tous les vendredis entre midi et deux, les collégiens d'Ydes ont rendez-vous au Studio Gorille, la radio qu'ils ont créée avec Romain Cardante, l'animateur jeunesse de Sumène Artense communauté, et Nicolas Barbier, professeur documentaliste.

Grâce au studio mobile de Sumène Artense communauté, les jeunes ont créé un logo, des jingles et réalisent de petits podcasts sur les sujets de leur choix. Pour l'heure, ces créations sont postées sur un média de l'Éducation Nationale, mais la diffusion devrait s'élargir sur la radio locale RBA et sur CantdorNews.



~ Pleine nature

Former les jeunes aux sports de montagne

En octobre 2024, « Du Cantal au Népal » a embarqué une dizaine de jeunes du territoire dans un voyage sportif, humanitaire et culturel. Le succès de cette aventure a donné envie aux partenaires de poursuivre ce type de projet. L'association Montagne et Pleine nature et le service jeunesse de Sumène Artense communauté ont ainsi décidé de créer une école des sports de montagne pour les 11-17 ans. L'objectif est de former les jeunes dans les différentes activités de pleine nature : escalade, randonnée, trek, bivouac, canyoning, raquette, ski de fond, marche en rivière... mais aussi de les former à faire des actions humanitaires afin qu'ils puissent, à l'âge adulte, mener des projets de manière autonome. L'école ouvrira en septembre 2025 avec une sortie par mois.

📞 Renseignements auprès de Romain Cardante, Responsable du Pôle ados

06 08 04 55 77 ou jeunesse@sumene-artense.com

ACCOMPAGNER ET DYNAMISER l'entrepreneuriat et le commerce de proximité

Soutenir les commerçants, accompagner les entrepreneurs, revitaliser les centres-bourgs : Sumène Artense communauté propose des dispositifs concrets. Appel à projets pour des événements commerciaux innovants, bureaux à louer à la pépinière d'entreprises d'Ydes, fonds de concours pour les communes : autant d'initiatives pour renforcer le dynamisme économique du territoire et encourager des démarches responsables.



Vue d'un bureau disponible à la location à la pépinière d'entreprises Sumène Artense à Ydes

Des bureaux équipés disponibles à la location à la pépinière d'entreprises Sumène Artense à Ydes

La pépinière d'entreprises Sumène Artense dispose de huit bureaux à louer à Ydes dans un espace de travail moderne et flexible, adapté aux besoins des entrepreneur(se)s, indépendant(e)s, télétravailleur(se)s, porteur(se)s de projet ou encore associations.

Cette structure offre des bureaux privatifs de 11 à 23 m², équipés et accessibles 24h/24, 7j/7. Fibre internet, salle de réunion avec visioconférence, cuisine partagée et parking gratuit : tout est pensé pour travailler dans un environnement professionnel confortable.

Grâce à des formules de location souples (à la demi-journée, à la journée ou au mois) et des tarifs compétitifs et progressifs (à partir de 83 € la première année), la pépinière peut aider les entrepreneur(se)s à démarrer ou développer leur activité. Un accompagnement personnalisé est par ailleurs proposé en facilitant notamment la mise en relation avec d'autres personnes cibles comme les mairies, les consulaires tels que la CCI, CMA, France Active Auvergne, etc.

Fonds de concours pour soutenir le commerce de proximité

Sumène Artense communauté accompagne les communes de son territoire dans leurs projets visant à maintenir ou créer des activités commerciales de proximité. Ce fonds de concours est destiné à financer l'achat, la construction ou la réhabilitation de locaux commerciaux, contribuant ainsi à la revitalisation des centres-bourgs.

En 2023, cette aide a bénéficié aux communes de Vebret (travaux pour le restaurant), Champagnac (acquisition et rénovation du bar-tabac) et Bassignac (acquisition et travaux pour le restaurant de Vendes). En 2025, Antignac a également reçu ce soutien pour la réhabilitation de l'auberge et la création d'hébergements touristiques. Chaque projet a obtenu le montant maximal d'aide, soit 30 000 €.

ÉVÈNEMENTS COMMERCIAUX : L'APPEL À PROJETS EST LANCÉ !

Sumène Artense communauté renforce son engagement en faveur des commerçants et de la redynamisation des centres-bourgs. Avec le lancement d'un nouvel appel à projets « Événements commerciaux », les élus de Sumène Artense souhaitent encourager les initiatives collectives et innovantes qui contribuent à l'économie locale et au lien social.

Fêtes du commerce, marchés de Noël, salons thématiques... Ce dispositif vise à soutenir les manifestations économiques à rayonnement intercommunal, en participant au financement de postes de dépenses essentiels à la qualité et à la réussite de ces manifestations : location ou prêt de matériel, communication... Pour être éligibles, les projets devront répondre à des critères spécifiques, notamment l'intégration de démarches responsables : transition écologique, économie circulaire, sensibilisation à des pratiques solidaires ou valorisation des filières locales.

Les subventions, plafonnées à 5 000 €, seront attribuées par la commission économie. Attention, ce dispositif n'est pas destiné au fonctionnement habituel des commerces, comme les marchés hebdomadaires ou les comices agricoles.

Vous êtes commerçant ? Contactez-nous pour faire vivre vos idées et participer à la dynamisation de notre territoire :

 **Renseignements auprès de Sumène Artense communauté**
06 49 56 64 93
04 71 40 62 66
deveco@sumene-artense.com
sumene-artense.com

~ Assainissement collectif

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce qu'il faut retenir

Sumène Artense communauté est compétente en matière d'assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2025. Un nouveau règlement du service public de l'assainissement collectif s'applique au territoire et se substitue aux règlements des communes (il est en ligne sur notre site internet).



Station d'épuration à roseaux du bourg de Veyrières (dont la pré-réception des travaux a eu lieu en avril 2025)

Règlement de service

Ce règlement validé en Conseil communautaire le 20 mars 2025, précise les modalités de raccordement au réseau public d'assainissement, les caractéristiques des eaux admissibles au déversement, les conditions de paiement des redevances et participations financières, les obligations de contrôle, d'entretien et de conformité imposées aux propriétaires, les prestations assurées par le service public de l'assainissement de Sumène Artense communauté. Tout branchement ou contrôle de conformité (obligatoire dans le cadre d'une transaction immobilière) doit notamment faire l'objet d'une demande adressée au service assainissement : les formulaires dédiés peuvent être téléchargés ou retirés au siège de Sumène Artense communauté.

Travaux d'assainissement

Plusieurs chantiers concernant l'assainissement collectif (station d'épuration et réseaux) sont en cours sur le territoire, d'autres viennent de s'achever et certains vont démarrer en 2025. Marchal, Antignac, Veyrières, Ydes Bourg, Cheyssac de Vebret, Beaulieu... ces travaux de mise aux normes sont nécessaires pour répondre aux enjeux

environnementaux et sociétaux. Il y a urgence à moderniser les infrastructures et à généraliser les bonnes pratiques pour prévenir les risques de pollution et préserver la ressource en eau. L'objectif de la mutualisation de l'assainissement collectif est également d'assurer la même qualité de service pour tous les usagers.

Facturation en septembre

Le service assainissement collectif est financé par une redevance : la facturation aux usagers se fera en septembre. Chaque abonné recevra un titre de recettes émis par le Trésor Public pour régler sa facture. Le montant comprend une part fixe, l'abonnement, et une part variable qui dépend de la consommation d'eau de l'année écoulée (2024). Une seule facture sera éditée par an, mais il sera possible de demander un échelonnement de paiement auprès des finances publiques.

~ Travaux Gemapi

RÉSORPTION DE LA DÉCHARGE DE MILHAC

Dans le cadre de sa compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), Sumène Artense communauté a entrepris début juillet des travaux de nettoyage et de remise en état de l'ancienne décharge de Milhac. Des entreprises spécialisées sont intervenues pour retirer les déchets dans le cours d'eau, enlever la partie éboulée, traiter les déchets, stabiliser le talus et enfin clôturer pour que le site ne soit pas à nouveau pollué.

PRÉVENTION DES INONDATIONS

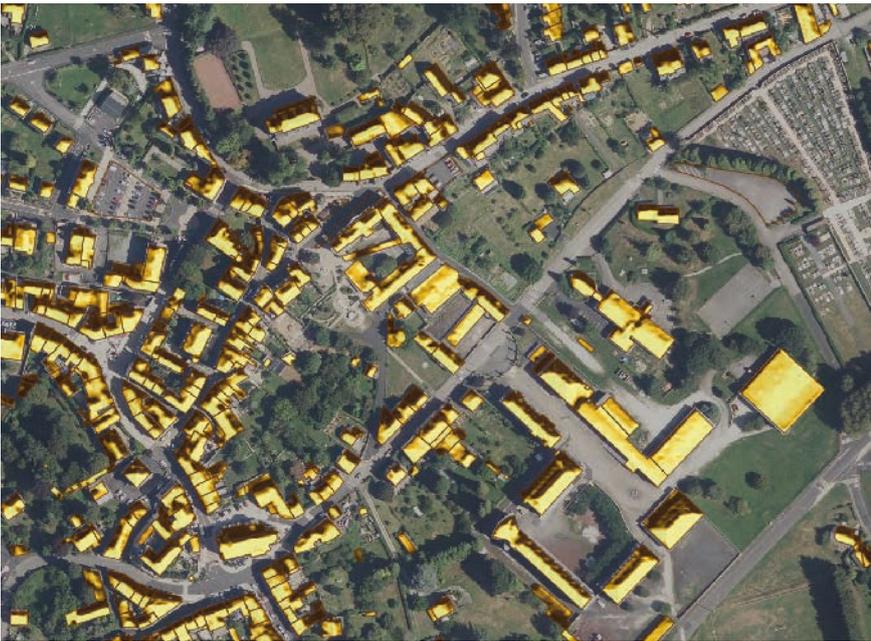


Des travaux de renaturation et de remise dans son lit naturel du ruisseau d'Ydes bourg à Saignes ont été programmés pour améliorer le fonctionnement écologique des cours d'eau et réduire les phénomènes de crue et d'étiage dans les secteurs identifiés à risque. Des aménagements agro-pastoraux (points d'abreuvement, passages à gué) seront également réalisés. Autres actions en cours : une étude sur le ruisseau de Montirin à Champs-sur-T.-M., le traitement de l'atterrissement problématique en aval du pont de Vendes sur la Sumène, la stabilisation de la berge érodée le long du camping de Vendes, ou encore l'entretien du ruisseau de Fanostre pour réduire le risque d'inondation dans Ydes centre.

~ Transition énergétique

DES AVANCÉES AVEC LE CADASTRE SOLAIRE et le contrat de chaleur renouvelable

Pour agir face au réchauffement climatique, le syndicat mixte du Scot Haut-Cantal Dordogne s'est engagé dans un plan climat air énergie territorial. Cet outil vise à définir à l'échelle des quatre communautés de communes concernées (Pays Gentiane, Mauriac, Salers, Sumène Artense) un plan d'actions qui inclut la transition énergétique.



**Consultez le cadastre
solaire en ligne**

www.scot-hcd.fr/

Concernant les énergies renouvelables, deux actions sont en cours : la réalisation d'un cadastre solaire et la participation au Contrat de Chaleur Renouvelable cantalien.

Cadastre solaire : de quelle couleur est votre toiture ?

Le cadastre solaire est accessible à tous : il s'agit d'une cartographie du territoire vue du ciel qui affiche un code couleur pour chaque toiture. Ce code couleur permet de savoir si votre toiture pourrait produire de l'électricité avec des panneaux photovoltaïques. Chaque particulier, entreprise, association ou collectivité peut ainsi simuler son projet : autoconsommation, revente totale, production d'eau chaude... L'interface entièrement modulable permet des simulations 100 % personnalisées et sera opérationnel sur le site internet du Scot Haut-Cantal Dordogne à l'automne prochain.

Contrat de chaleur renouvelable : un outil incitatif

Biomasse, géothermie, solaire thermique, bois énergie... Pour inciter les collectivités, les entreprises et associations du territoire à changer leur mode de production de chaleur et à valoriser localement les ressources, l'État a mis en place les « contrats chaleur renouvelable » avec des aides à l'investissement et un accompagnement technique de l'Ademe. Ce dispositif vise à accompagner le développement de porteurs de projets (entreprises, mairies, bailleurs sociaux...) qui disposent de quatre ans pour agir sur la production d'énergies renouvelables avec un objectif à atteindre (Mwh/habitants, installations). L'idée est de fournir un outil concret de transition écologique et de structurer des filières locales.

Dans le Cantal, les arrondissements d'Aurillac et de Saint-Flour ont déjà bénéficié du dispositif (géothermie et

chaufferie à granulés à Saint-Mamet par exemple). Sur le Nord Cantal, une étude de préfiguration à l'échelle du Scot Haut-Cantal Dordogne réalisée avec Energies 15 a permis de lister un certain nombre de projets. Un contrat de chaleur renouvelable devrait être signé en septembre 2025. L'occasion de remplacer une chaudière gaz ou fioul, voire de créer un réseau de chaleur pour certaines communes, de lister de nombreux projets et de s'orienter vers un scénario ambitieux de production de chaleur renouvelable. Le contrat de chaleur, porté par le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC), devrait être opérationnel pour la fin de l'année.



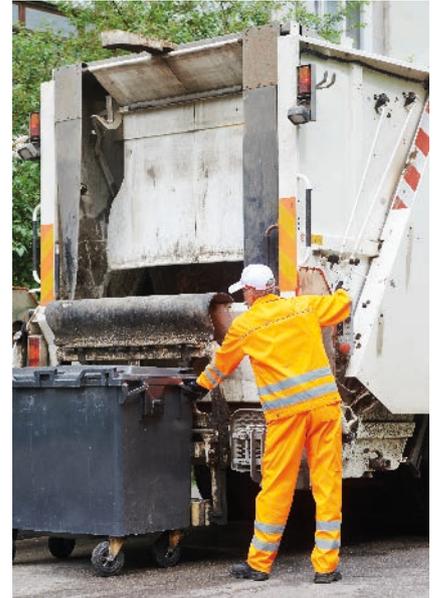
Vous avez un projet, une question ?

Contactez Éloïse Vanderlinden,
chargée de mission Plan Climat
du SCOT : scot.hcd@orange.fr

ORDURES MÉNAGÈRES

À partir du 1^{er} octobre, ça bouge dans vos bacs !

Depuis plusieurs années, Sumène Artense communauté déploie des solutions afin de réduire et valoriser les déchets des ménages et des professionnels. Face aux enjeux environnementaux et financiers, le service de collecte des ordures ménagères va également évoluer pour rationaliser ses coûts et réduire ses nuisances. À partir du 1^{er} octobre, les bacs seront ramassés une semaine sur deux.



L'extension des consignes de tri touche un éventail de plus en plus large de déchets afin de réduire le volume des ordures ménagères. Jusqu'à présent, cette évolution n'a jamais été suivie d'une adaptation des modalités de collecte. Or, la fréquence de ramassage des ordures ménagères est un levier puissant d'optimisation du service. Ainsi, à partir du 1^{er} octobre 2025, les bacs d'ordures ménagères seront vidés une semaine sur deux, au lieu d'une fois par semaine.

Optimiser le service

La collecte au porte-à-porte une fois par semaine est un service surdimensionné et onéreux. Le constat est fait que certains bacs ne sont pas sortis toutes les semaines, et dans la majorité des cas, ils ne sont pas pleins. Quand ils ne tournent pas à pleine capacité, les camions-bennes génèrent un surcoût qui pourrait être évité. Ce n'est donc pas une baisse de service, mais la prise en compte de l'évolution des comportements et des flux.

L'objectif est aussi d'inciter la popula-

tion à trier davantage pour réduire le contenu des déchets résiduels et donc le coût de l'incinération.

Enfin, ces adaptations permettront de diminuer les kilomètres parcourus par les véhicules, de limiter les nuisances sonores et de réduire les émissions de CO₂ de la collectivité. Actuellement, le service fonctionne avec dix tournées par semaine, ce qui représente 49 000 kilomètres parcourus sur l'année.

Limiter la hausse d'impôts

Cette optimisation ne va pas pour autant entraîner une baisse de la fiscalité associée, dans la mesure où certains coûts du service augmentent fortement. Rappelons que la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ne sert pas qu'à financer la collecte des ordures ménagères, elle finance aussi le traitement des déchets, la gestion des points de collecte et de la déchetterie, etc. Dans un contexte d'inflation des charges d'énergie, de personnel..., et du coût de l'incinération (150 € la tonne incinérée en 2025 contre 114 € en 2022), la diminution de la fréquence des

tournées de collecte des ordures ménagères va en revanche limiter la hausse sur la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères.

Nouveau planning

Tous les ménages sont concernés par ce nouveau rythme. Les jours de collecte seront adaptés pour optimiser les tournées de ramassage. Le planning est en cours de réalisation et sera communiqué dès qu'il sera finalisé. À noter que du 1^{er} juin au 30 septembre, le ramassage des ordures ménagères sera assuré une fois par semaine. Les établissements professionnels s'acquittant de la redevance spéciale continueront à être collectés chaque semaine.

À RETENIR

Du 1^{er} juin au 30 septembre :
collecte une fois par semaine

Du 1^{er} octobre au 31 mai :
collecte une semaine sur deux.

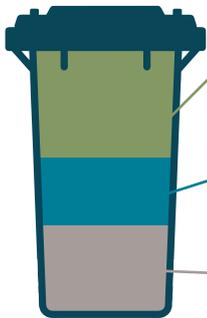
~ Bonnes pratiques

Du mieux mais encore trop de déchets non triés

Le tri des ordures ménagères est une obligation et chaque personne est responsable de ses déchets. Sur le territoire, les bons gestes avancent, mais il reste encore beaucoup de progrès à faire !

En 2024 sur le territoire de Sumène Artense communauté, chaque habitant a produit en moyenne 195 kg de déchets : c'est bien mieux qu'en 2015 (274 kg/hab/an), mais ça reste supérieur aux moyennes départementale, régionale et nationale. L'objectif à atteindre fixé par le SYTTOM 19 qui incinère les déchets dans son unité de valorisation énergétique est de 170 kg par habitant et par an d'ici 2026, sous peine de pénalités. Or, pour jeter moins, il faut produire moins et trier davantage ! Et la marge de progrès est considérable si l'on regarde ce qui se trouve dans nos poubelles :

Qu'y a-t-il dans le bac des ordures ménagères des habitants de Sumène Artense ?



● **41 % DÉCHETS ORGANIQUES**

Ils sont encore trop nombreux dans nos poubelles : restes de table, épluchures, ... autant de déchets qui pourraient être compostés !

● **26 % EMBALLAGES**

Ces déchets sont à déposer sur les points de collecte afin d'être recyclés

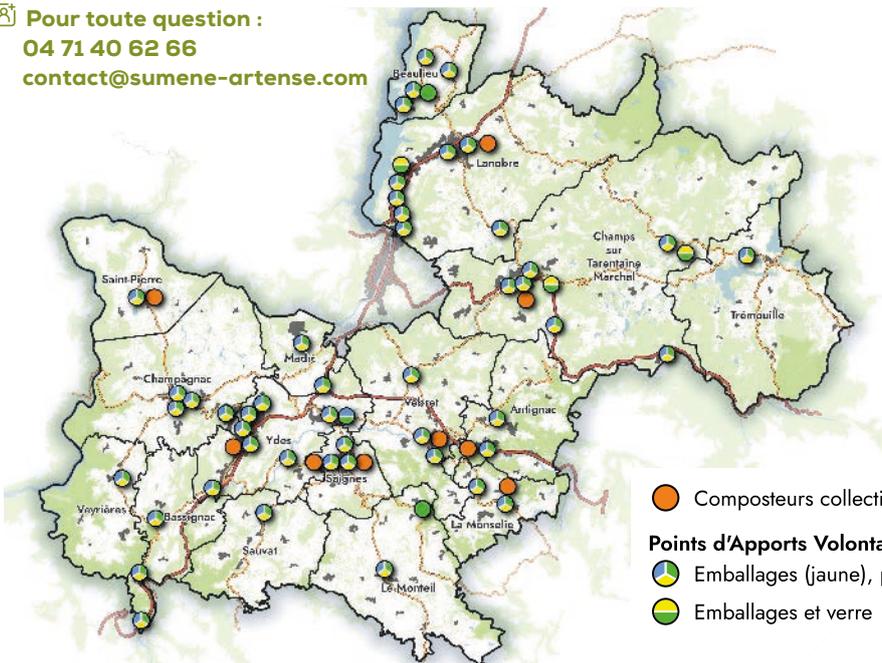
● **AUTRE**

Ordures ménagères résiduelles et autres erreurs de tri

Papiers, emballages, verre... Sumène Artense communauté a équipé toutes les communes de points de collecte : 62 au total avec des colonnes pour récupérer tous les recyclables, ainsi que des bacs à piles et à batteries. À noter que des points de collecte mobiles peuvent être installés à la demande des comités des fêtes ou des associations lors des manifestations culturelles, sportives, ... qui attirent du monde.

Concernant les déchets de table, Sumène Artense communauté a installé des composteurs collectifs dans plusieurs communes de son territoire et délivre aux particuliers qui en font la demande des composteurs individuels (*lire ci-contre*).

📞 Pour toute question :
04 71 40 62 66
contact@sumene-artense.com



● Composteurs collectifs

Points d'Apports Volontaires

● Emballages (jaune), papiers (bleu) et verre (vert)

● Emballages et verre

● Papiers et verre

● Verre uniquement

~ Biodéchets

Nouveaux composteurs collectifs

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la nouvelle loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire impose au niveau national le tri des biodéchets pour tous, à la maison et chez les professionnels.



Pour généraliser le tri à la source des biodéchets et éviter qu'ils se retrouvent dans la poubelle ordinaire, Sumène Artense communauté a installé des composteurs partagés dans les principaux centres bourgs de son territoire (neuf à l'heure actuelle). Dernièrement, les communes d'Antignac, Lanobre, La Monselie, Vebret et Saint-Pierre ont été équipées (en plus de Saignes, Ydes et Champs-sur-Tarentaine-Marchal).

Pour les particuliers qui veulent composter chez eux, Sumène Artense fournit des composteurs individuels en plastique 100 % recyclé et recyclable au prix de 10 € (avec le bio seau). 458 composteurs individuels ont été distribués à ce jour. Concrètement, tous les déchets de cuisine (épluchures, marc de café, coquilles d'œufs...) peuvent être compostés, ainsi que les déchets de jardin.

Pour tout savoir des règles de compostage, Sumène Artense communauté propose des formations gratuites.



Pour en savoir plus :
04 71 40 62 66
sumene-artense.com

INTERVIEW

Joséphine Gauchet*Responsable service ordures ménagères*

En janvier 2026, Sumène Artense communauté s'engagera dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). L'objectif est de mobiliser les acteurs du territoire autour d'actions visant à réduire la quantité de déchets produite.

Qu'est-ce qu'un PLPDMA et quel est son objectif ?

Joséphine Gauchet : C'est une obligation dans le cadre du plan national de prévention des déchets pour toutes les collectivités en charge du service public de gestion des déchets.

L'objectif est de fédérer tous les acteurs du territoire (entreprises, associations, habitants...) dans l'objectif de réduire les déchets produits par les ménages et les activités économiques. Sumène Artense communauté a fait appel à un bureau spécialisé. Le travail est en cours pour réaliser un diagnostic, analyser les sources de déchets, identifier les gisements de déchets qui pourraient être évités et définir une stratégie d'actions tant en matière de prévention qu'en matière de gestion des déchets.

Que va contenir le programme ?

Une fois les gisements de déchets identifiés, on va mettre en place des actions avec les acteurs locaux. Plusieurs axes thématiques ont été ciblés pour réduire le volume des déchets : lutter contre le gaspillage alimentaire, éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets, augmenter la durée de vie des produits, mettre en place ou renforcer des actions favorisant la consommation responsable, réduire les déchets des entreprises, réduire les déchets du BTP... Des actions sont

déjà en place concernant le compostage, la réparation et le réemploi... mais des thématiques manquent : gaspillage alimentaire, réemploi des déchets des entreprises, consommation responsable... Un gros volet concernera les déchets verts car ils représentent un tiers des volumes en déchetterie.

Comment les habitants seront - ils impliqués ?

L'objectif du plan local de prévention des déchets est de proposer des solutions à la population pour réduire les déchets, en changeant les habitudes, en adoptant de nouvelles pratiques plus vertueuses.

Chaque plan s'adapte aux spécificités du territoire, le nôtre présente des contraintes comme le nombre important de résidences secondaires, la population vieillissante... mais aussi des atouts comme le fort taux d'habitats pavillonnaires (promotion du compostage et jardinage) ou la présence d'associations actives sur la prévention des déchets. Il y aura des actions de sensibilisation, notamment dans les écoles, pour lutter contre le gaspillage alimentaire et pour instaurer le compostage. D'autres actions pourront être mises en œuvre comme des chantiers de broyage des déchets verts, des ateliers Do It Yourself, la constitution d'une matériauthèque,...

« Un programme de prévention des déchets est en préparation »

~ Sécurité**SE PRÉPARER À LA GESTION DE CRISE**

Inondation, glissement de terrain, tempête,... Aucun territoire n'est à l'abri d'événements majeurs.

Sumène Artense communauté élabore un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) pour anticiper et se préparer aux situations de crise.



Ce PICS sera conçu pour venir en appui aux Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et assurer la continuité des compétences et intérêts communautaires. Il constituera un niveau de sécurité supplémentaire en mutualisant les moyens et en coordonnant les actions à l'échelle du territoire.

Pour réaliser son PICS, Sumène Artense communauté a fait le choix d'être accompagnée par une entreprise spécialisée dans la prévention et la gestion des risques : Predict Services, filiale de Météo France.

L'objectif à travers cet accompagnement est d'inciter toutes les communes, même celles qui n'ont pas l'obligation de réaliser un PCS, de s'impliquer dans la démarche. Mais également de concevoir un dispositif 100 % opérationnel, actualisé et adapté aux spécificités du territoire afin de préserver les personnes et les biens en cas d'événement majeur.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : avancées majeures

Après plusieurs années de concertation avec les communes et les services de l'État, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) entre dans sa dernière phase. Zones à urbaniser, orientations d'aménagement, règlement : focus sur les étapes en cours et les prochaines échéances.



Exemple d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), thématique portant sur les lacs de l'Artense

Définir les zones urbaines et agricoles

Un important travail d'échanges avec les communes s'est déroulé en 2024 et début 2025 pour préciser les contours des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (AU), elles-mêmes déclinées en deux catégories :

- 1AU : zones à urbaniser à court terme.
- 2AU : zones dont l'aménagement sera envisagé une fois les équipements publics nécessaires réalisés ou projetés.

En parallèle, le zonage des parcelles agricoles (A) et naturelles (N) va être finalisé pour répondre aux enjeux de préservation des espaces non urbanisés. Ce travail a été mené en étroite collaboration avec les services de l'État, dans le respect des lois Montagne et Littoral (qui s'appliquent sur les communes de Beaulieu et Lanobre en raison de la présence du barrage de Bort-les-Orgues).

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Les efforts se concentrent désormais sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans chaque commune : elles définissent les grands principes d'aménagement pour des secteurs ou quartiers spécifiques. Elles visent notamment à mettre en valeur l'environnement, l'habitat et les paysages, mais aussi à lutter contre l'insalubrité et à valoriser le patrimoine.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont formalisées dans un règlement graphique et écrit. Celui-ci précise les règles d'urbanisme qui doivent être appliquées en fonction des zones identifiées (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières). Le Règlement fixe notamment la nature, les formes, les tailles, les hauteurs et les modes d'implantation des constructions, les espaces naturels à préserver, les terrains pouvant accueillir de futurs équipements.

Inventaire des bâtiments et concertation publique

Un autre chantier d'envergure concerne le changement de destination des bâtiments. Un inventaire est en cours pour identifier, en lien avec les communes et avec l'accord des propriétaires, les bâtiments susceptibles de changer de destination. Cet inventaire sera achevé d'ici fin août 2025.

Dès septembre, une concertation publique sera organisée avec des permanences pour informer les habitants et recueillir leurs avis sur le projet de PLUi. Ces échanges précéderont les enquêtes publiques.

Dernière ligne droite pour le PLUi

L'arrêt du PLUi est prévu pour la fin de l'année 2025. Ce document stratégique viendra structurer le développement de notre territoire tout en préservant ses spécificités naturelles et patrimoniales.

~ Finances

BUDGET 2025 :

Poursuivre les investissements et assurer le fonctionnement malgré les incertitudes futures

Dernier de ce mandat 2020-2026, le budget primitif 2025 de Sumène Artense communauté a été élaboré dans un contexte marqué par une gestion stricte des finances publiques et des défis économiques, sociaux et environnementaux toujours croissants. Budget général et budgets annexes ont été approuvés par les élus en Conseil communautaire le 10 avril 2025 avec, pour la première fois, le vote du budget annexe assainissement collectif.

Budget primitif général

Le budget principal s'équilibre en recettes et en dépenses :



Ce budget a été élaboré à taux de fiscalité locale constants, malgré la baisse annoncée des dotations de l'État. Il est peu ou prou semblable à celui de 2024 dans un contexte économique, politique et social complexe.

En fonctionnement, le budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses et la hausse des charges courantes et de personnel, tout en assumant les nouvelles compétences acquises (accueil de loisirs sans hébergement, relais petite enfance, assainissement collectif...) et le déploiement des services rendus à la population : portage de repas, Espace France services, Maison de santé Sumène Artense, animations pour les ados, etc.

En investissement, le niveau de dépenses reste important, toujours sans recours à l'emprunt : la volonté est de poursuivre les investissements en faveur de l'attractivité du territoire, du développement économique et des services à la population.

Budgets annexes

Les budgets annexes s'équilibrent en recettes et en dépenses :

Budgets annexes	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Ordures Ménagères	1 320 834 €	465 727 €	1 786 561 €
Assainissement collectif	997 262 €	5 677 937 €	6 675 199 €
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	57 422 €	-	57 422 €
GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)	328 832 €	171 000 €	499 832 €
Parc d'activités intercommunal (Ydes)	76 517 €	50 000 €	126 517 €
Zone d'Activités du Péage (Lanobre)	126 510 €	63 255 €	189 765 €
Zone d'Activités de Larnié (Lanobre)	60 057 €	30 057 €	90 114 €
Zone d'Activités (Ydes Nord)	117 665 €	102 665 €	220 330 €

Assainissement collectif

Sumène Artense communauté s'est dotée d'un budget annexe assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2025 afin d'assurer cette nouvelle compétence.

Ce budget doit financer la poursuite des travaux initiés par les communes (construction de stations d'épuration, mise en séparatif des réseaux,...) et programmer de nouveaux chantiers obligatoires et nécessaires.

Ce sont des montants conséquents qui seront investis chaque année.

COMPRENDRE





**COVOITURAGE
LOCAL & SOLIDAIRE**

Atchoum

Dévenez un héros du quotidien !

ATCHOUM, c'est une solution de mobilité solidaire pensée pour les personnes non véhiculées ou isolées.

En réponse aux besoins croissants de mobilité locale, deux services complémentaires sont proposés :

- Le covoiturage
- Le transport solidaire

L'objectif est clair : permettre à chacun de se déplacer aisément pour des rendez-vous médicaux, des courses, des visites ou encore des entretiens, tout en renforçant la solidarité au sein de nos territoires.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Si vous avez besoin d'un trajet, plusieurs options s'offrent à vous :

- Appelez le 0806 110 444 (appel local, service gratuit)
- Rendez-vous sur le site internet : www.atchoum.eu

ATCHOUM vous mettra en relation avec un conducteur solidaire proche de chez vous. Le trajet est payant pour le passager, ce qui permet d'indemniser le conducteur. Vous pouvez estimer le coût de votre trajet en ligne (sans créer de compte) ou par téléphone.

PAIEMENT & COÛT

Le paiement peut se faire par carte bancaire, en ligne ou par téléphone. Une autre option pratique est d'utiliser les tickets mobilité, que vous pouvez acheter à l'adresse suivante :

*Espace France Services Sumène Artense
4 rue du Docteur Basset - 15210 YDES*

Ces tickets numérotés peuvent être utilisés pour régler un trajet directement en ligne ou par téléphone.

En covoiturage les tarifs sont libres ou les trajets sont gratuits. En transport solidaire : un tarif fixe de 3,75 € est appliqué jusqu'à 11 km aller-retour, puis 0,32 €/km supplémentaire.

DEVENIR CONDUCTEUR SOLIDAIRE

Toute personne possédant une voiture, un permis de conduire et une assurance auto peut devenir conducteur solidaire, alors pourquoi pas vous ? Aussi, pour ceux qui le souhaitent, il est possible de bénéficier d'une assurance tous risques spécifique aux trajets réalisés via la plateforme pour 5 € par an.

UNE PLATEFORME RENOUVELÉE

Depuis le 7 avril 2025, le site ATCHOUM propose une nouvelle version enrichie de nombreuses fonctionnalités : Un compte unique pour être à la fois passager et conducteur, une interface mobile plus intuitive, une messagerie intégrée pour communiquer avec les autres utilisateurs et la possibilité de créer des groupes (associations, clubs, entreprises...)



Plateforme de mise en relation entre chauffeurs et personnes qui ont besoin de se déplacer

www.atchoum.eu

0 806 110 444

(prix d'une communication locale)

Ou posez vos questions aux agents de France services Sumène Artense à Ydes.

Sumène Artense
COMMUNAUTÉ

Sumene-artense.com 

Se tenir informés :

21, rue du Calalet, 15240 SAIGNES

contact@sumene-artense.com - 04 71 40 62 66

Accueil : Lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Mercredi et vendredi : de 9h à 12h